



LES ASSEMBLÉES DE LA PENTECÔTE DU CANADA
Palais des congrès, Montréal, Québec

52^e CONGRÈS GÉNÉRAL
2-5 mai 2016

PROCÈS-VERBAL

PREMIÈRE SESSION D'AFFAIRES
MARDI 3 MAI 2016

Le président, Rév. D. Wells, a ouvert la séance à 13 h 28. Des remerciements ont été adressés au District du Québec, et notamment à M. Bisaillon.

Le président a invité M. Bisaillon à apporter les salutations du District du Québec. M. Bisaillon a ensuite ouvert le congrès par la prière.

INVITÉS

Le Rév. D. Hazzard a salué et honoré les anciens cadres exécutifs et a invité ceux qui étaient présents à se lever : Rév. Wm. Griffin, Rév. L. Markham, Rév. K. Parks, Rév. R. Taitinger, Rév. G. Upton, Rév. Wm. Morrow et Rév. S. Hunter. Mme S. Birch et Mme L. Cornelius-Warkentin, épouses d'anciens cadres, ont également été saluées et honorées. Les Rév. D. Ball et Rév. R. Schmunk n'ont pu être présents. Les délégués ont accueillis les anciens cadres exécutifs.

Le Rév. M. Cornelius a salué nos invités internationaux : Rév. R. Castillo, Surintendant général du Costa Rica; Rév. Bowers Lihanda Mboli, président à la retraite d'une école biblique au Kenya; Rév. E. Villar, Surintendant général de Cuba et une délégation; D. et B. Grant, ouvriers des Assemblées de Dieu en Inde; Dr. P. et Mme L. Watt des Assemblées de Dieu en Afrique du Sud; Pasteur C. Holland, King of Kings Assembly à Jérusalem; Rév. R. Kupstys, évêque des Assemblées de Dieu en Lituanie; D. et R. Prasad de l'Inde. Il a souhaité la bienvenue aux ouvriers internationaux et Mission Canada présents dans l'auditoire.

Le président a accueilli Rév. T. Snow, Rév. C. Buckle et Rév. D. Brenton, invités des Assemblées de la Pentecôte de Terre-Neuve-et-Labrador. Le Rév. T. Snow a été invité à partager quelques mots de salutation.

Le président a invité le Rév. A. Garrison de la Fraternité mondiale des Assemblées de Dieu à adresser quelques mots de salutation. Il a également présenté D. et L. DiStaulo des Assemblées de Dieu du Canada.

Le président a souligné que ce congrès était régi par la *Constitution générale* et *Règlements* des Assemblées de la Pentecôte du Canada et que les procédures parlementaires seraient régies par les *Robert's Rules of Order*; il a ensuite présenté les parlementaires, P. Doroshuk, R. Davis et D. Demchuk.

CG 16-01 **SECTION RÉSERVÉE AUX VOTANTS** : Il a été PROPOSÉ ET APPUYÉ que les délégués portant une lanière bleue disposent du droit de vote, constituant ainsi l'ensemble des membres votants. **ADOPTÉ**

Les délégués laïques de nos églises locales ont également été accueillis.

CG 16-02 **PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ANNUELLE DES MEMBRES 2015** : Il a été PROPOSÉ ET APPUYÉ que le procès-verbal de la réunion annuelle des membres du 10 mars 2015 soit approuvé tel qu'imprimé et distribué. **ADOPTÉ**

CG 16-03 **COMITÉS DU CONGRÈS :** Il a été PROPOSÉ ET APPUYÉ que les comités du congrès soient approuvés tels qu'imprimés et distribués dans le manuel du congrès. ADOPTÉ

CG 16-04 **ORDRE DU JOUR DU 52^E CONGRÈS :** Il a été PROPOSÉ ET APPUYÉ que l'ordre du jour soit approuvé tel que présenté au congrès. ADOPTÉ

CG 16-05 **RAPPORT DES PRÉSENCES #1 :**
Le président demande la lecture du rapport des présences.

L. Chouinard, présidente du comité des présences, lit le rapport des présences #1.

VOTANTS

Accrédités – Votants	455
Directeurs nationaux/département de district	8
Délégués laïques	40
Sous-total des votants	503

NON-VOTANTS

Accrédités – Non Votants	123
Visiteurs et membres du personnel	350
Sous-total des non-votants	473

TOTAL GÉNÉRAL DES PRÉSENCES **976**

Il a été PROPOSÉ ET APPUYÉ que le rapport de présences #1 soit accepté tel que lu.

ADOPTÉ

D. Wells cède la présidence pendant l'élection du Surintendant général. D. Hazzard assure alors la présidence.

CG 16-06 **VOTE DE RATIFICATION POUR LE SURINTENDANT GÉNÉRAL :**

Les scrutins de pré-nomination suivants ont eu pour résultat un scrutin de ratification pour le poste de Surintendant général :

Suffrages exprimés	579
Suffrages requis pour une élection	385
Suffrages reçus	497 (85,8 %)

Les bulletins de vote ont été distribués et relevés. Le président a déclaré le scrutin clos.

CG 16-07 **RAPPORT DU SURINTENDANT GÉNÉRAL :** D. Wells a exprimé sa reconnaissance à l'équipe de Mission Canada, aux cadres exécutifs, au département de la communication, au personnel du Bureau international et à son épouse S. Wells. Il a également honoré les Surintendants de district et le comité de vision stratégique qui ont aidé à partager la vision de la revitalisation et de la multiplication des églises. Il a fait part de sa gratitude à toute cette fraternité, son désir de continuer dans la vérité et d'être forte sur le plan théologique. Il a aussi exprimé sa reconnaissance à la Commission d'étude théologique ainsi qu'aux présidents et doyens de nos écoles bibliques et séminaires qui oeuvrent à réviser et rafraîchir l'*Énoncé des vérités fondamentales et essentielles*. Il a encouragé le congrès à continuer d'implanter, d'être partenaires et/ou de pourvoir en vue d'avoir 1 500 assemblées faisant des disciples d'ici 2020.

Un partenariat déterminé a été adopté avec l'Alliance Évangélique du Canada (AÉC/EFC) pour agir face aux préoccupations culturelles actuelles. B. Clemenger, président de l'AÉC, a été invité à

s'adresser au congrès. D. Wells a invité W. Yeo à conduire le congrès dans la prière en faveur de l'AÉC et de notre nation, le Canada.

PRÉSENTATION MISSION CANADA : B. Egert a partagé les faits saillants des ministères au Canada qui sont témoins de l'action de l'Esprit dans leur contexte et qui sont activement engagés à faire des disciples.

Il a été PROPOSÉ ET APPUYÉ que les rapports du Surintendant général et de l'Adjoint au Surintendant général pour Mission Canada soient reçus.

ADOPTÉ

CG 16-08

RÉSULTATS DU VOTE DE RATIFICATION POUR LE SURINTENDANT GÉNÉRAL :

Suffrages exprimés	370
Suffrages requis pour une élection	185
Suffrages reçus	359 (97 %)

D. Wells a été réélu comme Surintendant général et a fait part de son appréciation au congrès pour ce vote de confiance.

Le congrès a été invité à se joindre au Rév. R. Taitinger qui nous a conduits dans la prière en faveur du Rév. et de Mme Wells.

D. Hazzard cède la présidence. D. Wells reprend la présidence.

CG 16-09

PREMIER TOUR DE SCRUTIN POUR LES MEMBRES ACCRÉDITÉS À L'EXÉCUTIF GÉNÉRAL : Le président présente les noms désignés par les congrès des districts respectifs.

Candidats :

Rév. D. Smith	Colombie-Britannique & Yukon
Rév. G. Taitinger	Alberta & Territoires du Nord-Ouest
Rév. K. Sawatsky	Saskatchewan
Rév. B. Martin	Manitoba & Nord-Ouest de l'Ontario
Rév. M. Tapley	Ouest de l'Ontario
Rév. G. Howse	Est de l'Ontario & Nunavut
Rév. P. St-Onge	Québec
Rév. R. Knowles	Maritimes

Les bulletins sont distribués puis relevés. Le président a déclaré le scrutin clos.

CG 16-10

RAPPORT DE L'ADJOINT AU SURINTENDANT POUR LES SERVICES DE LA FRATERNITÉ : D. Hazzard présente son rapport et fait part de sa reconnaissance au congrès pour leur soutien et leur fidélité envers la fraternité.

Les dîmes de la Fraternité ont représenté un total de 1 495 177 \$ au 31 décembre 2015. Les dépenses ont baissé en 2015, ce qui a résulté en un surplus de 17 167 \$. Collectivement, en 2015, nous avions 1 191 assemblées actives, dont 1 076 étaient des églises traditionnelles, le restant étant non-traditionnelles. En 2014, le nombre de personnes servies par les églises des APDC était de 239 276, soit une augmentation de 0,76 % depuis 2012.

Le bilan a été fait pour les trois entités légales distinctes des APDC que sont le Groupement des services financiers de la Pentecôte (PFSG), le Fonds de retraite (1969) des Assemblées de la Pentecôte du Canada et les Assemblées de la Pentecôte du Canada. Le PFSG est régi par un conseil d'administration composé des directeurs exécutifs et des trois cadres exécutifs ainsi que de membres issus du monde des affaires; il est guidé par le Comité de vérification du PFSG et le Comité consultatif du PFSG. Le Fonds de retraite est régi par un Conseil de fiduciaires qui comprend le Directeur exécutif ainsi que des membres du monde des affaires; il est guidé par le Comité d'investissement et le Comité de vérification du Fonds de retraite. Les Assemblées de la Pentecôte du Canada sont gouvernées par le Conseil exécutif général et guidées par le Comité de vérification des APDC et le Comité des finances.

Au 31 décembre 2015, nous avions 137 M\$ en hypothèques combinées essentiellement à travers le Canada, et 9,2 M\$ de plus en hypothèques et prêts ailleurs dans le monde. Le PFSG gère 58,5 M\$ de ces hypothèques, le Fonds de retraite en gère 77 M\$ et environ 2,5 – 3 M\$ sont gérés par le fonds en fiducie des APDC. À partir du RAVE qui nous est fourni, nous représentons collectivement en tant que fraternité une valeur immobilière à travers le Canada de 1,4 milliard de dollars. Le ratio prêt/valeur des APDC au 31 décembre 2015 était de 13,6 %, en baisse par rapport à 14,9 % déclarés en 2014.

J. Richards a été invité à parler concernant le PFSG. En 2015, le PFSG a fait don de plus de 384 000 \$ à des entités missionnelles des APDC. Le montant du financement de nouvelles hypothèques a baissé depuis 2014 dû au fait que les nouvelles hypothèques sont essentiellement assurées par le Fonds de retraite, qu'il y a eu moins d'activité en matière de construction d'églises et que les taux bancaires ont été très compétitifs. Il a également souligné les dons de nos partenaires d'affinité et a parlé du Département de gestion financière, des testaments, des séminaires et de divers investissements.

R. Davis a été invité à parler du Fonds de retraite, qui continue de remplir son mandat en assurant une retraite stable à nos membres, missionnaires et ouvriers. Il compte à présent plus de 2 200 membres tandis que les actifs ont augmenté à plus de 113 M\$ et que les retours sur investissement s'élèvent à plus de 5,7 %. Le portefeuille se compose essentiellement de premières hypothèques, avec 20 % investis dans des actions et un faible montant conservé en caisse.

D. Hazzard a rendu compte concernant la nouvelle Fondation APDC récemment établie qui permet aux particuliers de nos assemblées de faire des dons qui seront ensuite dirigés vers l'œuvre missionnaire en relation avec l'AEC et nos autres partenaires.

Il a été PROPOSÉ ET APPUYÉ d'accepter le Rapport financier vérifié au 31 décembre 2015.

ADOPTÉ

Il a été PROPOSÉ ET APPUYÉ que le rapport de l'Adjoint au Surintendant pour les Services de la Fraternité soit accepté.

ADOPTÉ

Le président exprime sa reconnaissance à D. Hazzard pour ses années de service fidèle.

CG 16-11

RÉSULTAT DU PREMIER TOUR DE SCRUTIN POUR LES MEMBRES ACCRÉDITÉS À L'EXÉCUTIF GÉNÉRAL : Les résultats du premier tour de scrutin pour les membres accrédités à l'Exécutif général ont été annoncés comme suit :

Suffrages exprimés	354
Suffrages requis pour une élection	177
Rév. D. Smith	103 (29 %)
Rév. G. Taitinger	170 (48 %)
Rév. K. Sawatsky	80 (23 %)
Rév. B. Martin	97 (27 %)
Rév. M. Tapley	175 (49 %)
Rév. G. Howse	121 (34 %)
Rév. P. St-Onge	117 (33 %)
Rév. R. Knowles	53 (15 %)

Aucune élection n'a été prononcée.

En réponse à une question du plancher, D. Wells a confirmé que le processus d'élection est guidé par la Constitution générale et Règlements, avec 50 % des votes requis pour une élection.

CG 16-12

RÉSULTAT DU PREMIER TOUR DE SCRUTIN POUR LES MEMBRES LAÏQUES À L'EXÉCUTIF GÉNÉRAL : Le président présente les noms tels que désignés par les congrès de district respectifs.

Candidats :

C. Hornby Allen	Colombie-Britannique & Yukon
T. Darnell	Alberta & Territoires du Nord-Ouest
D. Kennedy	Saskatchewan
R. McKelvey	Manitoba & Nord-Ouest de l'Ontario
A. Root	Ouest de l'Ontario
S. Shew	Est de l'Ontario & Nunavut
A. Riendeau	Québec
R. Moore	Maritimes

Les bulletins sont distribués puis relevés. Le président a déclaré le scrutin clos.

Il est demandé au président du Comité des résolutions, G. Connors, de commencer à présenter les résolutions.

Il a été PROPOSÉ ET APPUYÉ que les résolutions soient présentées telles qu'imprimées, sans être lues depuis la plateforme.

ADOPTÉ

CG 16-13

RÉSOLUTION #1 – Article 7.1.3 Ouvriers Mission Canada

Il a été PROPOSÉ ET APPUYÉ que la modification suivante soit approuvée :

ATTENDU que les ouvriers Mission Canada sont affectés à des ministères reconnus;

ET ATTENDU que les ouvriers Mission Canada ont droit de vote en tant que membres du Congrès général sur la base des mêmes critères que ceux attendus des pasteurs principaux et des ouvriers internationaux;

IL EST RÉSOLU que l'article 7.1.3 soit modifié comme suit :

7.1.3 Ouvriers internationaux et Mission Canada ordonnés en affectation et ouvriers internationaux **et Mission Canada** accrédités comme de ministre licencié ou de reconnaissance de ministère affectés en missions depuis deux (2) années complètes et consécutives.

ET DE PLUS, IL EST RÉSOLU que toutes autres références aux ouvriers Mission Canada soient modifiées à travers toute la Constitution générale et Règlements tel qu'approprié.

ADOPTÉ

CG 16-14

RÉSOLUTION #2 – Article 7.1.4 Délégués laïques des assemblées locales

Il a été PROPOSÉ ET APPUYÉ que la modification suivante soit approuvée :

ATTENDU que les assemblées affiliées ont le droit d'envoyer au moins un délégué laïque à chaque Congrès général;

ET ATTENDU qu'une clarification peut être utile quant aux critères concernant tout délégué laïque supplémentaire nommé par les assemblées affiliées comptant plus de 200 membres;

IL EST RÉSOLU que l'article 7.1.4 soit modifié comme suit :

7.1.4 Délégués laïques dûment nommés par toute assemblée affiliée.

7.1.4.1 Chaque assemblée locale affiliée aux Assemblées de la Pentecôte du Canada peut nommer et envoyer un **(1)** délégué laïque à chaque Congrès général. Les églises comptant ~~plus de~~ 200 membres **ou plus** sont autorisées à envoyer ~~un~~ **deux (2)** délégués. **Pour chaque tranche supplémentaire** de 100 membres officiels actifs inscrits à la liste des membres de l'assemblée locale, **l'église peut envoyer un (1) délégué supplémentaire.** Ces délégués doivent être des membres remplis de l'Esprit, en règle de l'assemblée.

Les délégués laïques ne peuvent être des titulaires de lettres d'accréditation ou des conjoints de titulaires de lettres d'accréditation ayant droit de vote.

Les délégués laïques doivent présenter une lettre d'autorisation du secrétaire du comité de l'église au secrétaire du Congrès.

ADOPTÉ

CG 16-15 **RÉSOLUTION #3** – Article 7.1.5 Membres votants du Congrès général
Il a été PROPOSÉ ET APPUYÉ que la modification suivante soit approuvée :

ATTENDU que les membres laïques du Conseil Exécutif général et autres personnes siégeant dans un district ou au Bureau international peuvent être autorisés par l'exécutif du district ou les Comité des cadres exécutifs à être membres votants au Congrès général;

IL EST RÉSOLU que l'article 7.1.5 soit modifié comme suit :

7.1.5 Les membres laïques du Conseil Exécutif général, directeurs de départements et coordinateurs de départements nationaux dûment nommés, les dirigeants de district, nommés ou élus, de département et de ministère qui présentent au secrétaire du Congrès une lettre d'autorisation de leur conseil exécutif de district ou du Comité des cadres exécutifs.

ADOPTÉ

CG 16-16 **RÉSOLUTION #4** – Règlement 10.2.8.3 Exemptions pour les ministres licenciés
Il a été PROPOSÉ ET APPUYÉ que la modification suivante soit approuvée :

ATTENDU que l'octroi d'une exemption sur la base du Règlement 10.2.8.3 s'applique aux nouveaux candidats à l'accréditation qui ne sont pas en mesure de remplir les exigences académiques requises;

ET ATTENDU que les options du Règlement 10.2.8.3 s'appliquent à deux options de statut différentes pour les candidats à l'accréditation;

IL EST RÉSOLU que le Règlement 10.2.8.3 soit modifié comme suit :

10.2.8.3 EXEMPTIONS

En reconnaissant le fait que l'appel de Dieu puisse reposer sur la vie de certains candidats au ministère qui sont dans l'incapacité de remplir les exigences académiques définies précédemment, la politique et procédure suivante peut être appliquée par le conseil exécutif d'un district dans le but d'accorder une exemption aux catégories suivantes :

Les candidats âgés de 30 ans et plus, non diplômés d'une école secondaire ou de l'équivalent nécessaire pour être admis dans un programme d'enseignement approuvé du niveau d'un collège biblique, ou

les candidats qui ont 45 ans ou plus.

Les candidats doivent fournir qui ont la recommandation du pasteur de leur église locale, qui, de plus, montrent et démontrent de façon évidente un réel engagement dans leur église locale et qui, en outre, démontrent démontrer, lors d'une entrevue avec le comité exécutif d'un district ou d'une conférence, la capacité d'un service ministériel efficace.

De telles personnes peuvent être admises à un programme spécial approuvé par le Comité des surintendants et, l'ayant achevé avec succès, peuvent être admissibles à une accréditation en tant que ministre licencié.

ADOPTÉ

CG 16-17 **RÉSOLUTION #5** – Règlement 10.3.4 and 12.13.2 Délivrance d'accréditation et approbation du Congrès de district
Il a été PROPOSÉ ET APPUYÉ que la modification suivante soit approuvée :

ATTENDU que les critères de délivrance d'une accréditation sont assujettis aux exigences de la Constitution générale et Règlements;

ET ATTENDU que l'accréditation peut être délivrée en avance de la prochaine réunion biennale du congrès de district;

IL EST RÉSOLU que le Règlement 10.3.4 soit modifié comme suit :

- 10.3.4** Le Comité national des lettres d'accréditation délivre une accréditation aux seules personnes qui satisfont aux exigences de la Constitution générale et Règlements et qui ont été ~~sont recommandées et approuvées par le conseil exécutif de district~~ qui peut agir au nom du congrès du district, et l'assemblée générale de district réunie en congrès ou par le Comité national de revue des lettres d'accréditation et ratifiées par l'assemblée générale du district compétent réunie en congrès, et qui ont satisfait aux exigences du Congrès général.

ET DE PLUS, IL EST RÉSOLU que le Règlement 12.13.2 soit modifié afin de refléter l'approbation du congrès de district comme il convient :

- 12.13.2** L'octroi de lettres d'accréditation recommandé par le Comité des accréditations doit faire l'objet de l'approbation appropriée du ~~être approuvé par le~~ congrès du district.

ADOPTÉ

CG 16-18

RÉSOLUTION #6 – Règlement 10.2.3 Remariage de titulaires accrédités divorcés
Il a été PROPOSÉ ET APPUYÉ que la modification suivante soit approuvée :

ATTENDU que les modifications de la Constitution générale et Règlements en 2010, 2012 et 2014 avaient pour intention de couvrir diverses circonstances concernant les candidats ou les titulaires de l'accréditation qui peuvent souhaiter épouser une personne divorcée;

ET ATTENDU que les Règlements affectant les titulaires présentement accrédités ne concernent pas directement le titulaire accrédité qui est divorcé mais qui peut être admissible au remariage en fonction des critères définis par la Constitution générale et les Règlements;

IL EST RÉSOLU que le Règlement 10.2.3 soit modifié comme suit :

- 10.2.3** Si un titulaire accrédité qui n'a jamais été marié, ou un titulaire qui est veuf ou un titulaire qui est divorcé mais admissible au remariage désire épouser une personne divorcée dont le conjoint antérieur est encore vivant, les conditions énoncées au Règlement 10.2.2 s'appliqueront à la (aux) personne(s) divorcée(s).

ADOPTÉ

CG 16-19

RÉSOLUTION #7 – Règlement 8.1.2.2 Comité national d'examen des accréditations
Il a été PROPOSÉ ET APPUYÉ que la modification suivante soit approuvée :

ATTENDU que le Conseil Exécutif général a adopté une motion en 2011 permettant au Président du Comité national d'examen des accréditations de sélectionner des titulaires accrédités APDC pour le Comité national d'examen des accréditations plutôt qu'ils ne soient seulement nommés par le Conseil Exécutif général;

ET ATTENDU que le Président fait preuve de discrétion pour inclure des titulaires hommes et femmes ainsi que diverses cultures, quand cela est approprié, pour siéger sur ce comité;

IL EST RÉSOLU que le Règlement 8.1.2.2 soit modifié comme suit :

8.1.2.2 ORGANISATION

- 8.1.2.2.1** Le Comité national d'examen des accréditations comprend le Surintendant adjoint aux services de la Fraternité et d'autres titulaires accrédités dont la situation est jugée appropriée tel que déterminé par le Président membres nommés par le Conseil Exécutif général.

ADOPTÉ

CG 16-20

RÉSOLUTION #8 – Règlement 10.4.1.1 and 10.4.2.2 Transfert d'accréditation entre districts

Il a été PROPOSÉ ET APPUYÉ que les modifications suivantes soient approuvées :

ATTENDU qu'il y a une distinction entre le transfert d'accréditation d'un district à un autre, et le fait que le district d'accueil reconnaît ou non la nomination d'un titulaire accrédité au ministère;

ET ATTENDU que les titulaires accrédités doivent être accrédités auprès du district où ils résident, à l'exception du cas où un pasteur habite dans un district limitrophe de celui de l'assemblée qu'il sert, l'emplacement de l'église étant un facteur déterminant comme défini au Règlement 10.3.5;

IL EST RÉSOLU que le Règlement 10.4.1.1 soit modifié comme suit :

- 10.4.1.1** Lorsque des titulaires accrédités déménagent d'un district à un autre au Canada, leur accréditation sera transférée tel que défini au Règlement 10.3.5. au bureau du district dans lequel il déménage. Une fois accepté, L'avis de transfert sera envoyé doit être posté au Bureau international et les dossiers mis à jour en conséquence.

ET DE PLUS, IL EST RÉSOLU que le Règlement 10.4.2.2 soit modifié pour différencier entre le transfert du titulaire accrédité et l'approbation d'une nomination éligible au ministère;

- 10.4.2.2** Les ministres arrivant d'un autre district des Assemblées de la Pentecôte du Canada seront acceptés par un autre des districts des Assemblées de la Pentecôte du Canada lorsqu'ils répondent aux exigences constitutionnelles en matière d'accréditation active. Le nouveau district fournira alors les exigences constitutionnelles à considérer dans le cas précis en vue d'une nomination au ministère.

ADOPTÉ

CG 16-21

RÉSOLUTION #9 – Règlement 10.6.3.1-2 Accusations et allégations

Il a été PROPOSÉ ET APPUYÉ que les modifications suivantes soient approuvées :

ATTENDU que la discipline concernant l'accréditation peut impliquer des allégations et des accusations potentielles subséquentes;

ET ATTENDU que la faute alléguée peut avoir été commise dans un district autre que le district actuel du titulaire;

ET ATTENDU que les allégations ont été portées avant les accusations signifiées;

IL EST RÉSOLU que les Règlements 10.6.3.1 et 10.6.3.2 soient modifiés comme suit :

- 10.6.3.1** Les allégations officielles et toutes accusations subséquentes doivent être déclarées et les accusations doivent être déposées auprès du district actuel du titulaire de lettres d'accréditation.
- 10.6.3.2** En fonction de la nature des allégations, le surintendant du district actuel du titulaire accrédité aura le droit de déterminer toute restriction des activités ministérielles du titulaire jusqu'à ce que les allégations aient été résolues.

ADOPTÉ

CG 16-22

RÉSOLUTION #10 – Règlement 10.6.9 Confession et mise en accusation

Il a été PROPOSÉ ET APPUYÉ que la modification suivante soit approuvée :

ATTENDU qu'une confession du titulaire accrédité accusé peut être reçue après une mise en accusation mais avant qu'une audience disciplinaire soit convoquée en ce qui a trait à des questions en relation avec la discipline sur l'accréditation;

ET ATTENDU qu'une audience disciplinaire peut ne pas s'avérer nécessaire si le Surintendant de district est confiant quant au fait que la confession du titulaire accrédité couvre suffisamment toute la portée de la ou des allégation(s);

IL EST RÉSOLU que le Règlement 10.6.9 soit modifié par l'ajout d'un nouveau paragraphe comme suit :

10.6.9 PRÉPARATION ET MISE EN ACCUSATION

Si, après avoir mené une enquête en bonne et due forme, on détermine qu'il faut porter des accusations, les accusations appropriées doivent être préparées et déposées au bureau du district. Les enquêteurs ont le droit et la responsabilité de porter des accusations écrites si les preuves en leur possession permettent de présenter un plaidoyer raisonnable lors d'une audience. La formulation d'accusations formelles par les enquêteurs ne signifie pas que les enquêteurs croient dans la culpabilité de l'accusé. Il s'agit d'une procédure portant uniquement sur la validité des preuves en leur possession.

La personne contre laquelle les accusations ont été portées sera avisée par écrit des accusations portées en vertu du règlement 10.6.2, y compris une copie signée des accusations, soit par lettre enregistrée, soit en personne par la remise en main propre de cette même lettre par le comité d'enquête, au moins 15 jours avant de devoir comparaître devant le comité d'audience. L'audience disciplinaire devrait avoir lieu, si possible, dans la localité où s'est produite la ou les fautes présumée(s) pour faciliter le témoignage du plus grand nombre possible de témoins.

Si un titulaire accrédité, suite à l'émission des accusations, admet ou confesse ce dont il est accusé, le Surintendant de district pourra user de discrétion pour déterminer si une audience disciplinaire doit avoir lieu.

ADOPTÉ

En réponse à une question de l'assistance, D. Hazzard a clarifié l'intention de la Résolution #10.

CG 16-23

RÉSOLUTION #11 – Règlement 10.6.11 Mise en accusation

Il a été PROPOSÉ ET APPUYÉ que la modification suivante soit approuvée :

ATTENDU que des accusations sont portées par les enquêteurs et non par le plaignant en matière ayant trait à la discipline concernant l'accréditation;

IL EST RÉSOLU que le Règlement 10.6.11 soit modifié comme suit :

10.6.11 AUDIENCE DISCIPLINAIRE

Lorsque des accusations sont portées, ~~soit par le plaignant, soit par les enquêteurs~~, le Surintendant du district doit convoquer une audience disciplinaire.

ADOPTÉ

CG 16-24

RÉSOLUTION #12 – Règlement 10.6.11.4 Soutien lors d'un processus d'audience

Il a été PROPOSÉ ET APPUYÉ que la modification suivante soit approuvée :

ATTENDU qu'en ce qui a trait à la discipline de l'accréditation, un titulaire accrédité accusé a le droit au soutien de la présence d'un autre titulaire accrédité ou de son conjoint lors d'une audience disciplinaire;

ET ATTENDU que la personne déposant une allégation peut souhaiter un soutien pendant le processus d'audience;

IL EST RÉSOLU que le Règlement 10.6.11.4 soit modifié comme suit :

10.6.11.4 SOUTIEN DU TITULAIRE ACCRÉDITÉ

Le titulaire accrédité accusé aura droit au soutien d'un autre titulaire accrédité ou de son conjoint qui peut être présent pour donner son appui, mais qui ne pourra participer activement au processus d'audience.

Le plaignant aura droit au soutien d'une autre personne qui pourra être présente, mais qui ne pourra participer activement au processus d'audience.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION #13 – Règlement 10.3.5 Titulaires accrédités au Bureau international ou membre du personnel d'une école biblique

Il a été PROPOSÉ ET APPUYÉ que la modification suivante soit approuvée :

ATTENDU que les titulaires accrédités employés au Bureau international peuvent choisir de détenir leur accréditation dans n'importe quel district;

ET ATTENDU que les membres de l'administration ou du personnel enseignant d'une école biblique peuvent être accrédités dans n'importe quel des districts qui parrainent l'école;

ET ATTENDU que ces titulaires accrédités sont reconnus comme étant nommés à ce ministère au Bureau international ou à cette école ou séminaire biblique, et qu'ils jouissent à ce titre des priviléges afférent au congrès de district dans leurs districts respectifs et qu'ils peuvent rester éligibles à une nomination ou une élection pour un ministère auprès du district;

ET ATTENDU que le Règlement 12.5.1 concerne le statut de membre lors d'un Congrès de district avec des exceptions résidentielles consenties à la discrétion de l'exécutif du district plutôt que du Comité des Surintendants;

IL EST RÉSOLU que le Règlement 10.3.5 soit modifié comme suit :

10.3.5 Tous les ministres doivent détenir leur accréditation du district dans lequel ils résident, sauf lorsque la résidence d'un pasteur se trouve au-delà de la frontière du district de l'assemblée qu'il sert, auquel cas c'est l'adresse de l'église qui devient le facteur déterminant. ~~Les exceptions ne peuvent être accordées qu'avec l'approbation du Comité des surintendants.~~ Les titulaires accrédités travaillant au Bureau international peuvent choisir le district auquel ils veulent être affiliés. Les membres de l'administration ou du corps enseignant des collèges bibliques peuvent détenir leur accréditation d'un district de leur choix parmi ceux qui parrainent le collège. Ces titulaires demeurent éligibles pour une nomination ou une élection à un ministère du district auprès duquel ils sont accrédités. Les titulaires accrédités qui ont 60 ans ou plus ou qui ont pris leur retraite après avoir exercé un ministère à temps complet peuvent détenir leur accréditation de n'importe quel district de la fraternité indépendamment de leur lieu de résidence. Les ministres ordonnés en congé d'études à temps plein aux termes du Règlement 10.5.7.3 peuvent conserver leur accréditation de leur district d'appartenance.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION #14 – Règlement 12.9.2.3 Processus de mise en nomination au Conseil exécutif général

Il a été PROPOSÉ ET APPUYÉ que la modification suivante soit approuvée :

ATTENDU qu'une mise en nomination lors d'un congrès de district et qu'un vote en première élection pour un titulaire accrédité concernant le Conseil Exécutif général nécessitent une majorité aux deux tiers pour être sélectionné comme candidat du district au Congrès général;

ET ATTENDU qu'une majorité simple de voix est acceptable lors d'un vote pour une première élection;

IL EST RÉSOLU que le Règlement 12.9.2.3 soit modifié par souci de clarification comme suit :

12.9.2.3 CANDIDATS EN NOMINATION AU CONSEIL EXÉCUTIF GÉNÉRAL Avant la convocation du Congrès général biennal, le congrès de district choisit un titulaire de lettres d'accréditation ordonné à titre de candidat du district à l'élection au Conseil exécutif général lors du Congrès général. Le processus de choix du candidat mis en nomination se fait comme suit : sur un bulletin de mise en nomination, le Conseil exécutif du district présentera trois noms. Tout autre titulaire de lettres d'accréditation recevant plus de 5 pour cent du scrutin de mise en nomination aura le droit de laisser son nom sur le bulletin d'élection. Une majorité des deux tiers des voix au scrutin de mise en nomination ou de la première élection du congrès de district est nécessaire pour choisir le candidat du district devant être présenté au Congrès général. Si le candidat du district n'est pas confirmé lors du vote de mise en nomination, il sera procédé à un au premier scrutin d'élection. Si le candidat du district n'est pas

confirmé par le premier scrutin d'élection à la majorité simple, les deux candidats ayant reçu le plus grand nombre de votes apparaîtront sur le scrutin de la deuxième élection. Un vote à la majorité simple sera requis pour confirme l'élection du candidat du district mis en nomination pour élection au Congrès général des membres hors cadre au Conseil exécutif général.

ADOPTÉ

CG 16-27

RÉSOLUTION #15 – Article 10.1 Comité des cadres exécutifs

Il a été PROPOSÉ ET APPUYÉ que la modification suivante soit approuvée :

ATTENDU que le Conseil exécutif général a révisé les postes du Comité des cadres exécutifs et a déterminé qu'un changement de titre apporterait plus de clarté;

Services de la fraternité soit renommé Secrétaire-trésorier général et le poste d'Adjoint au Surintendant pour les Missions internationales soit renommé Directeur exécutif pour les Missions internationales à l'Article 10.1 comme suit :

ARTICLE 10 CADRES ET DIRECTEURS

10.1 COMITÉ DES CADRES EXÉCUTIFS

Les cadres exécutifs de la corporation seront élus par les membres votants lors du Congrès général biennal et se composeront du Surintendant général, du Secrétaire-trésorier général Surintendant adjoint des Services de la fraternité et du Directeur exécutif pour les Missions internationales Surintendant adjoint des Missions internationales, ainsi que de tout cadre(s) ajouté(s), si besoin, par décision du Congrès général.

ET DE PLUS, IL EST RÉSOLU que les titres des postes mentionnés ci-dessus soient modifiés dans toute la Constitution générale et Règlements.

ADOPTÉ

CG 16-28

DEUXIÈME TOUR DE SCRUTIN POUR LES MEMBRES ACCRÉDITÉS À L'EXÉCUTIF GÉNÉRAL :
Le président lit les noms éligibles pour le deuxième tour de scrutin :

Candidats :

Rév. D. Smith	Colombie-Britannique & Yukon
Rév. G. Taitinger	Alberta & Territoires du Nord-Ouest
Rév. K. Sawatsky	Saskatchewan
Rév. B. Martin	Manitoba & Nord-Ouest de l'Ontario
Rév. M. Tapley	Ouest de l'Ontario
Rév. G. Howse	Est de l'Ontario & Nunavut
Rév. P. St-Onge	Québec

Les bulletins ont été distribués et relevés. Le président a déclaré le scrutin clos.

D. Wells invite P. Doroshuk à conduire le congrès dans la prière concernant les incendies qui ravagent le nord de l'Alberta ainsi que pour nos amis les Garratt.

La réunion a été suspendue à 16 h 50.

DEUXIÈME SESSION D'AFFAIRES
MERCREDI 4 mai 2016

La deuxième session d'affaires a été ouverte le mercredi 4 mai à 14 h 15.

CG 16-29

RAPPORT DE PRÉSENCES #2 :

Le président appelle à la lecture du rapport de présences.

L. Chouinard, présidente du Comité des présences, lit le rapport des présences #2.

VOTANTS

Accrédités – Votants	463
Directeurs nationaux/département de district	8
Délégués laïques	40
Sous-total des votants	511

NON-VOTANTS

Accrédités – Non Votants	127
Visiteurs et membres du personnel	361
Sous-total des non-votants	488

TOTAL GÉNÉRAL DES PRÉSENCES	999
------------------------------------	------------

Il a été PROPOSÉ ET APPUYÉ que le rapport de présences #2 soit accepté tel que lu.

ADOPTÉ

Le président exprime son appréciation à L. Chouinard et au District du Québec pour leur assistance dans ce congrès.

CG 16-30

RÉSULTATS DU DEUXIÈME TOUR DE SCRUTIN POUR LES MEMBRES ACCRÉDITÉS À L'EXÉCUTIF GÉNÉRAL : Les résultats du second tour de scrutin pour les membres accrédités à l'Exécutif général sont annoncés tel que suit :

Suffrages exprimés	331
Suffrages requis pour une élection	165
Rév. D. Smith	87 (26 %)
Rév. G. Taitinger	231 (70 %) ÉLU
Rév. K. Sawatsky	67 (20 %)
Rév. B. Martin	63 (19 %)
Rév. M. Tapley	220 (65 %) ÉLU
Rév. G. Howse	149 (45 %)
Rév. P. St-Onge	117 (35 %)

Rév. G. Taitinger et Rév. M. Tapley ont été déclarés élus.

Les bulletins ont été distribués et relevés. Le président a déclaré le scrutin clos.

CG 16-31

TROISIÈME TOUR DE SCRUTIN POUR LES MEMBRES ACCRÉDITÉS À L'EXÉCUTIF GÉNÉRAL: Le président présente les noms éligibles pour le troisième tour de scrutin :

Candidats :

Rév. D. Smith	Colombie-Britannique & Yukon
Rév. K. Sawatsky	Saskatchewan
Rév. G. Howse	Est de l'Ontario & Nunavut
Rév. P. St-Onge	Québec

Les bulletins ont été distribués et relevés. Le président a déclaré le scrutin clos.

CG 16-32 RÉSULTATS DU TROISIÈME TOUR DE SCRUTIN POUR LES MEMBRES ACCRÉDITÉS À L'EXÉCUTIF GÉNÉRAL : Les résultats du troisième tour de scrutin pour les membres accrédités à l'Exécutif général ont été annoncés tel que suit :

Suffrages exprimés	285
Suffrages requis pour une élection	142
Rév. D. Smith	47 (16 %)
Rév. K. Sawatsky	28 (10 %)
Rév. G. Howse	117 (41 %)
Rév. P. St-Onge	83 (29 %)

Aucune élection n'a été déclarée.

CG 16-33 QUATRIÈME TOUR DE SCRUTIN POUR LES MEMBRES ACCRÉDITÉS À L'EXÉCUTIF GÉNÉRAL : Le président présente les noms éligibles pour le quatrième tour de scrutin :

Candidats :

Rév. D. Smith	Colombie-Britannique & Yukon
Rév. G. Howse	Est de l'Ontario & Nunavut
Rév. P. St-Onge	Québec

Les bulletins ont été distribués et relevés. Le président a déclaré le scrutin clos.

CG 16-34 RÉSULTATS DU QUATRIÈME TOUR DE SCRUTIN POUR LES MEMBRES ACCRÉDITÉS À L'EXÉCUTIF GÉNÉRAL : Les résultats du quatrième tour de scrutin pour les membres accrédités à l'Exécutif général ont été annoncés tel que suit :

Suffrages exprimés	329
Suffrages requis à une élection	164
Rév. D. Smith	49 (15 %)
Rév. G. Howse	167 (51 %) ÉLU
Rév. P. St-Onge	111 (34 %)

Rév. G. Howse est déclaré élu.

Le président exprime sa reconnaissance à D. Smith, membre sortant de l'Exécutif général, pour son bon travail; il conduit le congrès dans la prière en sa faveur.

CG 16-35 RÉSULTATS DU PREMIER TOUR DE SCRUTIN POUR MEMBRES LAÏQUES À L'EXÉCUTIF GÉNÉRAL : Les résultats du premier tour de scrutin pour les membres laïques à l'Exécutif général sont annoncés comme suit :

Suffrages exprimés	350
Suffrages requis pour une élection	175
C. Hornby Allen	246 (70 %) ÉLU
T. Darnell	80 (23 %)
D. Kennedy	65 (19 %)
R. McKelvey	53 (15 %)
A. Root	149 (43 %)
S. Shew	170 (49 %)
A. Riendeau	105 (30 %)
R. Moore	133 (38 %)

CG 16-36

DEUXIÈME TOUR DE SCRUTIN POUR LES MEMBRES LAÏQUES À L'EXÉCUTIF GÉNÉRAL : Le président présente les noms éligibles pour le second tour de scrutin.

Candidats :

T. Darnell	Alberta & Territoires du Nord-Ouest
D. Kennedy	Saskatchewan
A. Root	Ouest de l'Ontario
S. Shew	Est de l'Ontario & Nunavut
A. Riendeau	Québec
R. Moore	Maritimes

Les bulletins ont été distribués et relevés. Le président a déclaré le scrutin clos.

CG 16-37

RAPPORT DE L'ADJOINT AU SURINTENDANT POUR LES MISSIONS INTERNATIONALES : M. Cornelius présente son rapport, exprimant sa reconnaissance à D. Wells et D. Hazzard pour l'opportunité de servir à leurs côtés, ainsi qu'à l'Équipe des Missions internationales et à nos ouvriers internationaux.

Nous avons 328 ouvriers internationaux d'un âge moyen de 48 ans, vivant dans 75 pays à travers le monde. Le total des revenus en soutien à nos ouvriers internationaux s'élève à un peu moins de 11 M\$. Un total de 172 projets sont soutenus dans le monde, avec des revenus pour les missions par les APDC qui se sont élevés en 2015 à un peu plus de 31 M\$. Le total des revenus des Missions internationales est de 16,8 M\$ dont 4,3 M\$ venant de particuliers; 9,4 M\$ d'églises et 1,9 M\$ d'autres organisations. L'objectif est d'avoir 420 ouvriers internationaux d'ici 2020.

C. Holland, pasteur principal de Kings of Kings Assembly à Jérusalem a été invité au micro afin de partager un résumé de ce que Dieu fait par cette assemblée en Israël. Le congrès a exprimé sa reconnaissance pour ce qui est accompli par son ministère.

Une brève vidéo a été présentée soulignant le travail de Christian Life Ministries au Burundi.

Rév. E. Villar, Surintendant général de Cuba a été invité au micro pour partager ce que Dieu fait dans ce pays. Rév. M. Bisaillon a été invité à conduire le congrès dans la prière pour nos frères et sœurs de Cuba.

Une vidéo animée par D. Adcock a été projetée concernant ERDO (Secours d'urgence et développement outre-mer / Emergency Relief and Development Overseas). Une autre vidéo soulignant le ministère de I. Bantseev a été projetée, après laquelle il a été invité au micro afin de partager avec les participants au congrès.

G. Abraham, D. Boyd, P. McIntosh, et K. Waara ont été remerciés pour leur travail passé dans le cadre des Missions internationales. S. Hertzog, J. _____, A. _____, K. Kauffeldt, et L. McAlister ont été accueillis dans le cadre de l'équipe des Missions internationales.

Les congressistes ont exprimé leur appréciation à l'équipe des Missions internationales.

Il a été PROPOSÉ ET APPUYÉ que le rapport de l'Adjoint au Surintendant pour les Missions internationales soit reçu.

ADOPTÉ

CG 16-38

RÉSULTATS DU SECOND TOUR DE SCRUTIN POUR LES MEMBRES LAÏQUES À L'EXÉCUTIF GÉNÉRAL : Les résultats du second tour de scrutin pour les membres laïques à l'Exécutif général sont annoncés comme suit :

Suffrages exprimés	312
Suffrages requis pour une élection	156
T. Darnell	46 (15 %)

D. Kennedy	43	(14 %)
A. Root	106	(34 %)
S. Shew	193	(62 %)
A. Riendeau	87	(28 %)
R. Moore	112	(36 %)

S. Shew a été déclaré élu. Il a fait part aux congressistes de sa reconnaissance pour leur vote de confiance.

CG 16-39 **TROISIÈME TOUR DE SCRUTIN POUR LES MEMBRES LAÏQUES À L'EXÉCUTIF GÉNÉRAL :** Le président présente les noms éligibles pour le troisième tour de scrutin.

Candidats :

T. Darnell	Alberta & Territoires du Nord-Ouest
A. Root	Ouest de l'Ontario
A. Riendeau	Québec
R. Moore	Maritimes

Les bulletins ont été distribués et relevés. Le président a déclaré le scrutin clos.

CG 16-40 **RÉSULTATS DU TROISIÈME TOUR DE SCRUTIN POUR LES MEMBRES LAÏQUES À L'EXÉCUTIF GÉNÉRAL :** Les résultats du troisième tour de scrutin pour les membres laïques à l'Exécutif général sont annoncés comme suit :

Suffrages exprimés	309
Suffrages nuls	3
Suffrages requis pour une élection	153
T. Darnell	33 (11 %)
A. Root	88 (28 %)
A. Riendeau	57 (19 %)
R. Moore	128 (41 %)

Aucune élection n'est déclarée.

Les bulletins ont été distribués et relevés. Le président a déclaré le scrutin clos.

CG 16-41 **QUATRIÈME TOUR DE SCRUTIN POUR LES MEMBRES LAÏQUES À L'EXÉCUTIF GÉNÉRAL :** Le président présente les noms éligibles pour le quatrième tour de scrutin.

Candidats :

A. Root	Ouest de l'Ontario
A. Riendeau	Québec
R. Moore	Maritimes

Les bulletins ont été distribués et relevés. Le président a déclaré le scrutin clos.

CG 16-42 **RÉSULTATS DU QUATRIÈME TOUR DE SCRUTIN POUR LES MEMBRES LAÏQUES À L'EXÉCUTIF GÉNÉRAL :** Les résultats du quatrième tour de scrutin pour les membres laïques à l'Exécutif général sont annoncés comme suit :

Suffrages exprimés	325
Suffrages nuls	1
Suffrages requis pour une élection	162
A. Root	69 (21 %)
A. Riendeau	43 (13 %)
R. Moore	212 (65 %) ÉLU

R. Moore a été déclaré élu.

RÉSOLUTION #16 – Règlement 3.3.1 Nominations pour le Comité des cadres exécutifs
Il a été PROPOSÉ ET APPUYÉ que la modification suivante soit approuvée :

ATTENDU que les qualifications des personnes mises en nomination aux postes d'Adjoint au Surintendant pour les Services de la fraternité et d'Adjoint au Surintendant pour les Missions internationales peuvent être améliorées par des compétences et une expérience spécifiques;

ET ATTENDU qu'il peut être bénéfique d'étendre le comité des nominations afin d'y inclure une personne agréée dans le domaine de la finance;

ET ATTENDU que le comité des nominations pourrait bénéficier de l'ajout au processus de nomination d'autres noms de candidats qui satisfont aux critères décrits au Règlement 3.2.1;

ET ATTENDU que le comité des nominations présentera jusqu'à trois (3) noms au Congrès général en vue de l'élection aux postes d'Adjoint au Surintendant pour les Services de la fraternité et d'Adjoint au Surintendant pour les Missions internationales;

ET ATTENDU que le processus de nomination actuel ne s'appliquerait qu'aux candidats au poste de Surintendant général;

IL EST RÉSOLU que le Règlement 3.3.1 soit modifié comme suit :

3.3 MISES EN NOMINATION

3.3.1 COMITÉS DES CADRES EXÉCUTIFS

- 3.3.1.1** Un bulletin de mise en nomination avant congrès pour chaque poste de cadre exécutif doit être posté 90 jours avant le Congrès général à tous ceux qui ont droit de vote au Congrès général, tel que décrit à l'Article 7, et aux délégués laïques qui ont été dûment nommés et inscrits au bureau du Surintendant adjoint des Services de la fraternité au moins 90 jours avant le Congrès, et doit être retourné, le cachet de la poste en faisant foi, au plus tard 60 jours avant le Congrès. Le bulletin de mise en nomination avant congrès envoyé par la poste doit être accompagné d'une description des qualités requises, des responsabilités et des fonctions des membres élus du Comité des cadres exécutifs.
- 3.3.1.2** Le Conseil Exécutif général doit nommer un Comité des mises en nomination de d'au moins trois (3) membres à une réunion du Conseil Exécutif général au plus tard quatre (4) mois avant le Congrès général. Les membres du Comité des mises en nomination doivent se déclarer non candidats. Au moins l'un des membres sera une personne agréée dans le domaine de la finance.
- 3.3.1.3** Les candidats mis en nomination au poste de Surintendant général qui reçoivent 5% ou plus des bulletins déposés doivent être contactés avant le Congrès général aux fins d'établir s'ils acceptent ou refusent leur mise en nomination. Seuls les candidats ayant reçu plus de 5% des bulletins de mise en nomination déposés sont candidats mis en nomination à l'élection. Les candidats mis en nomination peuvent se porter candidats à plus d'un poste.
- 3.3.1.4** Si un candidat mis en nomination au poste de Surintendant général se retire après avoir reçu plus de 50% des votes exprimés au scrutin de mise en nomination avant congrès, un second scrutin de mise en nomination doit être tenu au Congrès général et l'assemblée doit alors être informée de tous les candidats mis en nomination qui ont reçu plus de 5% des votes exprimés au scrutin de mise en nomination avant congrès. D'autres mises en nomination par les membres présents et votants seront permises seulement pour un tel second scrutin de mise en nomination. Ceux qui auraient retiré leur candidature après le scrutin d'avant congrès pourront de nouveau être mis en

nomination. Ceux qui reçoivent 3 % ou plus des bulletins déposés sont mentionnés au scrutin de mise en nomination et deviennent candidats mis en nomination à l'élection.

3.3.1.5 Les candidats en nomination pour les postes d'Adjoint au Surintendant pour les Services de la fraternité et d'Adjoint au Surintendant pour les Missions internationales ayant reçu 5 % ou plus de voix seront pris en considération par le Comité des nominations.

3.3.1.5.1 Le Comité des nominations examinera les qualifications des candidats mis en nomination pour les postes d'Adjoint au Surintendant pour les Services de la fraternité et d'Adjoint au Surintendant pour les Missions internationales, conformément au Règlement 3.2.1. Les candidats qualifiés seront contactés avant le Congrès général afin qu'ils puissent accepter ou décliner la nomination. Les candidats qui ne sont pas qualifiés ou prêts à occuper ce poste seront retirés du processus par le Comité des nominations.

3.3.1.5.2 Le Comité des nominations peut ajouter des noms au processus de nomination de candidats qui satisfont aux critères décrits au Règlement 3.2.1.

3.3.1.5.3 Le Comité des nominations présentera jusqu'à trois (3) noms au Congrès général pour l'élection. Le Congrès général se verra présenté une biographie de chaque candidat qualifié lors de sa réunion en Congrès avant l'élection.

3.3.1.5.4 Les candidats mis en nomination peuvent être proposés pour plus d'un poste.

ET DE PLUS, IL EST RÉSOLU que la numérotation des autres points soit modifiée en conséquence.
ADOPTÉ

CG 16-44

RÉSOLUTION #17 – Règlement 3.2.1 Qualifications pour le Comité des cadres exécutifs
Il a été PROPOSÉ ET APPUYÉ que la modification suivante soit approuvée :

ATTENDU que les qualifications des personnes mises en nomination aux postes d'Adjoint au Surintendant pour les Services de la fraternité et d'Adjoint au Surintendant pour les Missions internationales peuvent être améliorées par des compétences et une expérience spécifiques;

ET ATTENDU que les titulaires accrédités élus à ces postes doivent avoir les qualités requises;
IL EST RÉSOLU que le Règlement 3.2.1 soit modifié comme suit :

3.2 QUALITÉS REQUISSES

3.2.1 COMITÉ DES CADRES EXÉCUTIFS

Le Comité des cadres exécutifs doit être constitué de membres des Assemblées de la Pentecôte du Canada ayant une maturité d'expérience et de compétence, qui ont été ordonnés pour une période de pas moins de dix (10) années consécutives auprès des Assemblées de la Pentecôte du Canada, y compris au moins deux ans immédiatement avant leur mise en nomination, dont la vie et le ministère sont sans reproche et ces qualités déterminent leur éligibilité à cette charge.

L'Adjoint au Surintendant pour les Services de la fraternité aura au moins cinq (5) ans d'expérience attestée à un poste de direction dans les finances et la gestion ou au moins deux (2) ans d'expérience attestée à un poste de direction dans les finances et la gestion avec une expérience professionnelle spécifique dans les finances et la gestion.

L'Adjoint au Surintendant pour les Missions internationales aura fait la preuve de son implication dans les missions internationales.

D. Wells invite M. Wojda et C. Burton à faire part au congrès de l'arrière-plan en rapport avec les Résolutions 16 et 17. Le travail des sous-comités de l'Exécutif général nommé avec pour mission de réviser les postes d'Adjoint au Surintendant pour les Services de la Fraternité et d'Adjoint au Surintendant pour les Missions internationales a alors été résumé.

Il a été PROPOSÉ ET APPUYÉ de modifier la Résolution 17 par un ajout, tel que suit :

3.2 QUALIFICATIONS

3.2.1 COMITÉ DES CADRES EXÉCUTIFS

Le Comité des cadres exécutifs Surintendant et l'Adjoint au Surintendant pour les Missions internationales doivent être doit être constitué de membres des Assemblées de la Pentecôte du Canada ayant une maturité d'expérience et de compétence, qui ont été ordonnés pour une période de pas moins de dix (10) années consécutives auprès des Assemblées de la Pentecôte du Canada, y compris au moins deux ans immédiatement avant leur mise en nomination, dont la vie et le ministère sont sans reproche et ces qualités déterminent leur éligibilité à cette charge.

L'Adjoint au Surintendant pour les Services de la fraternité aura au moins cinq (5) ans d'expérience attestée à un poste de direction dans les finances ou dans la gestion ou au moins deux (2) ans d'expérience attestée à un poste professionnel de direction dans les finances ou la gestion. Ce poste pourra être occupé par un titulaire accrédité APDC ou un laïc étant un membre en règle d'une église APDC depuis au moins dix (10) ans.

L'Adjoint au Surintendant pour les Missions internationales aura fait la preuve de son implication dans les missions internationales.

Un rappel au Règlement a été soulevé, notant qu'une modification qui change l'intention d'une résolution originale est inacceptable et illégale. Le président, en consultation avec le Comité parlementaire, a retenu ce rappel au Règlement.

La motion ayant pour but de modifier la résolution par un ajout a donc été considérée comme inacceptable. Après discussion, nous sommes donc revenus à la Résolution 17 originale.

Il a été PROPOSÉ ET APPUYÉ de modifier la Résolution 17 par suppression tel que suit :

3.2 QUALIFICATIONS

3.2.1 COMITÉ DES CADRES EXÉCUTIFS

Le Comité des cadres exécutifs doit être constitué de membres des Assemblées de la Pentecôte du Canada ayant une maturité d'expérience et de compétence, qui ont été ordonnés pour une période de pas moins de dix (10) années consécutives auprès des Assemblées de la Pentecôte du Canada, y compris au moins deux ans immédiatement avant leur mise en nomination, dont la vie et le ministère sont sans reproche et ces qualités déterminent leur éligibilité à cette charge.

L'Adjoint au Surintendant pour les Services de la fraternité aura au moins cinq (5) ans d'expérience attestée à un poste de direction dans les finances et la gestion ou au moins deux (2) ans d'expérience attestée à un poste de direction dans les finances et la gestion avec une expérience professionnelle spécifique dans les finances et la gestion.

L'Adjoint au Surintendant pour les Missions internationales aura fait la preuve de son implication dans les missions internationales.

La motion proposant la modification de la Résolution par suppression a donc été rejetée.

Après discussion, nous sommes donc revenus à la Résolution 17 originale.

ADOPTÉ

CG 16-45

RÉSOLUTION #18 – Règlement 8.2.2 Comité des opérations des Missions internationales
Il a été PROPOSÉ ET APPUYÉ que la modification suivante soit approuvée :

ATTENDU que le Comité des opérations des Missions internationales est un sous-comité des Missions internationales;

ET ATTENDU que le Comité des opérations des Missions internationales inclut également les Directeurs régionaux, une représentation des PAONL et le Directeur d'ERDO,

IL EST RÉSOLU que les Règlements 8.2.2 and 8.2.2.1 soient mis à jour comme suit :

8.2.2 COMITÉ DES OPÉRATIONS DES MISSIONS INTERNATIONALES

8.2.2.1 Le Comité des opérations des Missions **internationales** inclut le Comité des cadres exécutifs ~~et ainsi que les Directeurs départementaux et régionaux des Missions internationales, une représentation des Assemblées de la Pentecôte de Terre-Neuve-et-Labrador et le Directeur général d'ERDO~~ les coordinateurs.

ET DE PLUS, IL EST RÉSOLU que le titre du comité mentionné ci-dessus soit modifié dans toute la Constitution générale et Règlements.

ADOPTÉ

CG 16-46

RÉSOLUTION #19 – Règlement 8.2.3 Comité des Directeurs régionaux des Missions internationales
Il a été PROPOSÉ ET APPUYÉ que la modification suivante soit approuvée :

ATTENDU que le Comité des Directeurs régionaux inclut également une représentation des PAONL et le Directeur D'ERDO,

IL EST RÉSOLU que le Règlement 8.2.3.2.1 soit mis à jour comme suit :

8.2.3.2.1 Le Comité des Directeurs régionaux comprend le Comité des cadres exécutifs, les Directeurs régionaux ~~et les directeurs des départements, et, sur invitation, les Directeurs de département des Missions internationales, une représentation des Assemblées de la Pentecôte de Terre-Neuve-et-Labrador ainsi que le Directeur exécutif d'ERDO, les coordinateurs et les leaders nationaux.~~

ADOPTÉ

CG 16-47

RÉSOLUTION #20 – Règlement 10.6.3 Questions relatives à la discipline pour les ouvriers internationaux
Il a été PROPOSÉ ET APPUYÉ que la modification suivante soit approuvée :

ATTENDU que les personnes mandatées par le Comité des opérations des Missions internationales sont accréditées par le Bureau international responsable des Missions internationales;

ET ATTENDU que ces personnes qui sont accréditées par le département des Missions internationales peuvent faire l'objet de mesures disciplinaires;

ET ATTENDU qu'il est nécessaire de souligner le rôle de l'Adjoint au Surintendant pour les Missions internationales qui est parallèle au rôle du Surintendant de District en ce qui a trait à la discipline concernant les titulaires accrédités;

ET ATTENDU que le Comité des opérations des Missions internationales remplit la fonction de conseil exécutif de district pour les Missions internationales;

IL EST RÉSOLU que le Règlement 10.6.3 soit modifié comme suit :

10.6.3 INITIATIVE DU DISTRICT

Les titulaires accrédités sont responsables de leurs actions devant le conseil exécutif du district qui leur accorde leur accréditation ou du Comité des opérations des Missions internationales en ce qui concerne les ouvriers internationaux.

Il arrive parfois qu'il soit nécessaire de prendre certaines dispositions à l'égard de titulaires accrédités qui semblent avoir atteint un point où, de l'avis du conseil exécutif de district ou du Comité des opérations des missions, il n'est plus possible de les appuyer. Les comités exécutifs de district, qui détiennent l'autorité pour d'ordonner des ministres et de les recommander pour l'accréditation, ont également le droit d'appliquer des procédures disciplinaires en vertu des causes citées au Règlement 10.6.2.

Les titulaires accrédités qui ont le statut d'ouvriers internationaux sont assujettis aux mêmes examen et décision du Comité des Opérations missionnaires. L'Adjoint au Surintendant pour les Missions internationales remplira le rôle du Surintendant de District en ce qui concerne les ouvriers internationaux.

DE PLUS, IL EST RÉSOLU que les références appropriées entre les Règlements 8.1.2 et 10.7.4 de la Constitution générale et Règlements soient modifiées pour inclure les ajouts de personnes et comités auxquels il est fait référence dans la résolution principale.

ADOPTÉ

CG 16-48

RÉSOLUTION #21 – Règlement 12.1 Limites des Districts

Il a été PROPOSÉ ET APPUYÉ que la modification suivante soit approuvée :

ATTENDU que les territoires du Canada sont le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut;

ET ATTENDU que divers districts incluent une partie du Nunavut;

Et ATTENDU que les frontières de plusieurs districts font référence à la limite nord du Canada;

ET ATTENDU que le mot « Autoroute » et le numéro sont tous deux inclus dans les limites énumérées pour l'ouest de l'Ontario;

IL EST RÉSOLU que les sections applicables du Règlement 12.1 soient modifiées comme suit :

12.1.2 Le District de l'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest comprend la superficie bornée à l'ouest par les limites orientales de la province de la Colombie-Britannique et du Territoire du Yukon et à l'est par la limite occidentale de la province de la Saskatchewan et se prolongeant vers le nord en ligne droite à travers les Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut jusqu'à l'extrême limite nord du Canada.

12.1.3 Le District de la Saskatchewan comprend la superficie bornée à l'ouest par la limite orientale du District de l'Alberta et à l'est par la limite occidentale de la province du Manitoba et se prolongeant vers le nord en ligne droite jusqu'à l'extrême limite nord du Canada.

12.1.4 Le District du Manitoba et du nord-ouest de l'Ontario comprend la superficie bornée à l'ouest par la limite orientale du District de la Saskatchewan et à l'est par une ligne partant de Nipigon (Ontario) et allant en direction nord-ouest jusqu'à la limite provinciale actuelle du Manitoba au point d'intersection du 95e parallèle avec ladite limite provinciale avec un point au sud de Island Lake, puis vers le nord-est le long de la limite provinciale du Manitoba jusqu'à la baie d'Hudson et de là directement vers le nord jusqu'à l'extrême limite nord du Canada.

12.1.5 Le District de l'ouest de l'Ontario comprend la superficie bornée à l'ouest par la limite orientale du District du Manitoba et à l'est par une ligne commençant au début de la route 11A au bord de l'eau dans la ville de Toronto, allant vers le nord le long de l'autoroute 11A jusqu'à l'autoroute 401, vers l'est jusqu'à l'autoroute 11 et vers le nord le long de l'autoroute 11 jusqu'à North Bay, et vers l'est de North Bay le long de la route 17 jusqu'à Mattawa (Mattawa se trouvant dans le District de l'ouest de l'Ontario), et, vers le nord, de Mattawa le long de la limite

provinciale du Québec jusqu'à l'extrême limite nord du Canada, toutes les villes sur les routes 11 et 17 se trouvant dans le District de l'ouest de l'Ontario.

- 12.1.6** Le District de l'est de l'Ontario comprend la partie de l'Ontario allant de la limite orientale du District de l'ouest de l'Ontario décrite ci-dessus jusqu'à la limite occidentale de la province du Québec et comprenant la partie **du Nunavut des Territoires du Nord-Ouest** située à l'est de la ligne allant directement vers le nord à partir du point de rencontre de la limite provinciale entre l'Ontario et le Québec avec la Baie James.

ADOPTÉ

CG 16-49 **RÉSOLUTION #22 – CÉL Règlement 2.1.5 Absence prolongée**
Il a été PROPOSÉ ET APPUYÉ que la modification suivante soit approuvée :

ATTENDU que certaines situations exigent que le pasteur principal s'absente pour une période prolongée;

ET ATTENDU que le Surintendant de District ou son représentant peut être invité à venir en assistance pendant cette absence prolongée;

IL EST RÉSOLU que le Règlement 2.1.5 de la Constitution de l'église locale soit modifié par un ajout comme suit :

RÈGLEMENT CÉL 2.1.5 ABSENCE PROLONGÉE : Au cas où le pasteur est absent ou doit s'absenter pour une durée prolongée pour incapacité ou inéligibilité à assumer ses fonctions, le Surintendant de District ou son représentant autorisé pourra, en conjonction avec le comité, assister l'église afin que la prédication et la présidence du comité soient assurées.

ET DE PLUS, IL EST RÉSOLU que la numérotation des autres points soit modifiée en conséquence.

ADOPTÉ

CG 16-50 **NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR – ANNÉE FISCALE 2016** : D. Hazzard présente la recommandation de l'Exécutif général pour le Vérificateur de l'année fiscale 2016.

Il a été PROPOSÉ ET APPUYÉ de nommer *Robertson, Lott and Brohman (RLB) Chartered Accountants and Business Advisors* comme Vérificateurs des Assemblées de la Pentecôte du Canada pour l'année fiscale 2016.

ADOPTÉ

CG 16-51 **DESTRUCTION DES BULLETINS DE VOTE** : Il a été PROPOSÉ ET APPUYÉ de détruire les bulletins de vote.

ADOPTÉ

CG 14-52 **RÉSOLUTION #23 – Résolution de courtoisie**
Il a été PROPOSÉ ET APPUYÉ que le Congrès général 2016 des Assemblées de la Pentecôte du Canada exprime sa gratitude et sa reconnaissance aux personnes suivantes :

1. Le Surintendant du District du Québec M. Bisaillon, l'Équipe dirigeante du District, l'Exécutif du District, les pasteurs et assemblées du District du Québec et de la région pour leur accueil chaleureux, leur gentillesse et leur aide dans les nombreux détails du congrès, sans oublier la ville de Montréal.
2. Notre Surintendant général, Rév. D. Wells, pour son ministère et son excellent leadership.
3. Nos cadres exécutifs pour leur excellent service et leur ministère en faveur de notre Fraternité.
4. L'Exécutif général pour leur travail en préparation de ce congrès.
5. Nos commanditaires, D. L. Deeks Insurance, Elim Lodge, Israel Ministry of Tourism, Athletes in Action, Bridges for Peace, The Deacon Group, Ellement Consulting Group, Global University, Leket Israel, Raptim Humanitarian Travel, Shepherd Village, et d'autres qui nous ont soutenus.
6. Nos prédicateurs invités.
7. Nos conducteurs de louange, Dominique Jomphe & Friends, Nathanael Belec, Melody Loria, André Favreau et les membres de leurs équipes.
8. Tous les comités du congrès pour leur contribution et leur assistance lors de ce congrès.

9. Rév. J. Hillier, Mme R. Stagg (secrétaire de séance), Mlle S. McKenzie, Mme N. Rogge (Communications), Mme C. Stuckless (Bureau du Congrès, coordinatrice des commanditaires), Rév. T. Couch, Mr R. Narain et les autres membres du personnel du Bureau international qui ont assumé diverses fonctions afin de favoriser l'efficacité de ce Congrès général. Le personnel du District du Québec et toute une armée de bénévoles qui ont également si bien servi pendant ce congrès.
10. Ceux qui ont assuré la traduction pendant nos réunions et nos sessions d'affaires.
11. Tous ceux qui ont aidé dans l'administration, les inscriptions et autres ministères de soutien.
12. Le Palais des congrès et tout leur personnel qui nous ont servi avec compétence en tous points.
13. Les hôtels et restaurants qui nous ont offert leurs services.
14. Et par-dessus tout, notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ, pour sa bénédiction et sa présence dans chaque session et réunion.

ADOPTÉ

CG 14-53

MOTION D'AJOURNEMENT : Il a été PROPOSÉ ET APPUYÉ d'ajourner le 52^e Congrès général des Assemblées de la Pentecôte du Canada.

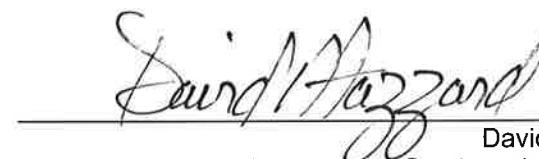
ADOPTÉ

Le président a déclaré le Congrès clos. D. Demchuk a terminé la session par la prière.

La session finale du 52^e Congrès général a été ajournée à 17 h 06.



David R. Wells
Surintendant général



David E. Hazzard
Adjoint au Surintendant pour les Services de la Fraternité